



Cessions parts sci

Par savoyard

Bonjour

Je détiens ma maison qui est aussi ma résidence principale par le biais d'une SCI non soumise à l'impôt sur les sociétés. Je possède 98 % des parts et mes enfants les 2 autres. Je souhaite céder la moitié de mes parts à mon compagnon (49 %).

Es-ce que je devrais payer l'impôt sur le revenu et les prélèvements sociaux sur les plus values?

Cdt

JL